

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2018

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
 Mesdames MAITREJEAN, MISCHLER et DUMETIER
 Messieurs DUBOZ, REYMOND, CUINET, GUTRIN, MICHEL, MORINIERE, NOEL ET VUILLET

Absent : M. LUX

Excusés ayant

donné pouvoir : Mme GLISZCZYNSKI pouvoir à Mme MAITREJEAN
 M PIERRECY pouvoir à M. MORINIERE

Date de la convocation : 28/02/2018

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018

- Le conseil municipal prend connaissance des ventes et les produits des coupes pour 2018 :
 - En vente publiques par adjudications
 - *Feuillus et résineux en bloc et sur pied pour les parcelles n° 25 et 26. Le volume estimé est de 470 m³ dont 350 m³ de résineux et 120 m³ de feuillus.

Pour réaliser cette exploitation il est nécessaire de prévoir la création d'une piste d'accès estimé à 4 850 € qui seront à inscrire au budget.

Recette prévisionnelle sur 2018 évalué à 17 000.00 €.

2- Autorisation pour le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant total budgétisé 2017 en dépenses d'investissement était de 1 077 579 € Conformément aux textes applicables, il est donc proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 20 : 25 000.00 €
- Chapitre 21 : 25 000.00 €
- Chapitre 23 : 50 000.00 €
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

3- Subventions aux associations 2018

Sur proposition de la Commission Action Sociale, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer ainsi les subventions pour l'année 2016 :

- Club « Les Fougères »	50 €
- « Les Marcheurs de Cize »	50 €
- Chorale « Crescendo »	50 €
- Les Loisirs Créatifs	50 €
- Les Cerisiers Câlines	160 €
- Banque alimentaire	200 €
- Semons l'Espoir	200 €
- Restos du Cœur	200 €

4- Aides et participations 2018

Le Conseil décide de fixer les aides et participations pour l'année 2018 :

- Centre aéré et centre de loisirs : 3.00 €/jour et par enfant, maximum 25 jours ou dans la limite de la somme facturée aux familles, si le montant journalier est inférieur à 3.00 €.
- Séjour linguistique : 60 € par an

5- Admission en non-valeur

Sur proposition de la trésorerie Monsieur le Maire présente la mise en non-valeur des sommes suivantes, sur les exercices 2006, 2007, 2010 et 2017 du budget eau et non réglées :

- titre 2 (exercice 2006) pour la somme de 67.68 €
- titres 1 et 11 (exercice 2007) pour la somme de 66.27 €
- titre 3 et 10 (exercice 2010) pour la somme de 125.31 €
- titre 4 (exercice 2017) pour la somme de 53.62 €

Soit un total de 312.88 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

6- Ventes de terrains lotissement « Sous le Crêt »

Réservation de deux parcelles sur le lotissement « Sous le Crêt », parcelle n° 11 d'une superficie de 1 317 m² cadastrée section AA n° 277 d'un montant de 51 363.00 € HT et la parcelle n° 13 d'une superficie de 1281 m² cadastrée AA 279 d'un montant de 49 959.00 €.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

Monsieur le maire précise qu'il reste deux parcelles à vendre les lots n° 15 et n° 16.

III INVESTISSEMENTS 2018

Le chantier de l'école arrive bientôt à son terme, afin que les serrures soient identiques à celles à du nouveau bâtiment il est nécessaire de changer l'ensemble des serrures du bâtiment existant, le montant est estimé à 1 320 € HT.

La réfection du parking interviendra les semaines 14, 15 et 16.

Pour améliorer la distribution actuelle des granulés, il est nécessaire de créer un plancher en entonnoir dans le silo, le devis transmis par l'entreprise TRAVAILLOT est de 1 487.00 €

III- DOSSIERS EN COURS

Des tests d'éclairage du clocher ont été réalisés pour supprimer les projecteurs qui l'éclairent depuis de la lavoir, la mise en place d'éclairage à leds permettra de réduire la consommation électrique et de le valoriser par un éclairage bleu blanc rouge lors de certains évènements.

Monsieur le maire fait le point sur le projet de réhabilitation mairie et de l'ancienne école il informe des subventions déjà acquises et celles en cours. Le contrôle amiante ayant été effectué, plusieurs entreprises doivent soumettre un devis de désamiantage avant fin mars.

Monsieur le maire présente l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement entre l'année 2014 et 2017, les recettes ont baissé de 18 % suite principalement à la baisse des dotations, des recettes des ventes de bois et de l'encaissement des loyers. Dans un même temps les dépenses sont réduites de 13 % grâce aux économies d'énergie réalisées et à une baisse des frais de personnel.

Monsieur le Maire présente également une simulation de l'équilibre financier qui fait apparaître malgré les bons résultats des années précédentes, la réduction importante de l'épargne nette dégagée essentiellement liée à la baisse des dotations.

Il précise que le vote du budget aura lieu début avril.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Philippe MORINIERE demande où en est la réparation de la bâche de la réserve incendie. Des tests ont été réalisés pour trouver la fuite, mais à ce jour elle n'a pas encore été détectée.
- Mickaël GUTRIN informe qu'on lui a fait part de la difficulté de trouver une assistante maternelle sur Cize ou Ney. Monsieur le Maire propose de diffuser la liste des assistantes maternelles.

Cize le 8 mars 2018,

Le Maire,

Philippe WERMEILLE